



Un message radio porté datant du 26 janvier 2022, abondamment relayé sur la toile et portant la signature du Secrétaire d'Etat à la Défense (Sed) chargé de la gendarmerie, annonce un sale temps pour l'ancien Délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala et certains de ses présumés complices.

L'enfer pour Fritz Ntone Ntone et Cie ? On a toutes les raisons de le croire malheureusement. Du moins si l'on s'en tient aux signaux que renvoie le message porté qui inonde les réseaux sociaux depuis hier lundi 21 février 2022. Sur ce message dont le Messenger a obtenu copie, on apprend que les mis en cause sont interdits de sortie du territoire national à cause de la dénonciation de détournement des deniers publics à la Communauté urbaine de Douala du temps où Ntone Ntone était encore aux affaires.

Plus grave, il est demandé aux autorités de la Gendarmerie concernée de « *prendre toutes les mesures appropriées jusqu'à nouvel ordre pour empêcher la sortie du territoire national à Fritz Ntone Ntone (ex-délégué auprès de la Communauté urbaine de Douala), Pout Ralph Bepi (entrepreneur, ex-Dg société métropolitaine investissement Douala), Nkounda épse Komnang Julienne (Consultante, ex-Dg de métropolitaine investissement Douala (Smd), Mbassa Ndjembele Manfred (Ingénieur Tp, Société aménagement Douala (Sad) ».*

Le document précise par ailleurs qu'en cas de tentative de sortie du territoire national, « *il faut les interpellier et aviser d'urgence la Division Enquêtes corps officiers de police judiciaire ».*

Suffisant pour comprendre que ces responsables suscités sont désormais dans l'œil du cyclone pour ne pas dire dans le viseur de l'Opération Epervier. Après quelques mois sous l'éteignoir, revoici donc l'ancien patron de la Communauté urbaine de Douala et ses compagnons d'infortune plus que jamais sur le gril, en attendant sans doute que le Tribunal criminel spécial (Tcs) ne se saisisse du dossier.

On se souvient que Me Giorgio Massi Ngakele a déposé, le 19 mai 2021, une plainte auprès du Procureur de la République près du Tribunal de Grande instance du Wouri à Douala contre Fritz Ntone Ntone, Emmanuel Neossi, promoteur de Neo-Industrie, Julienne Komnang, ex-Directrice générale de la Société métropolitaine d'investissement de Douala (Smid).

Violations de la loi pénale

Cette plainte, en rapport avec la levée des Fonds pour la réalisation des Projets d'infrastructures dans la ville de Douala opérée par la Smid en collaboration avec Edc-Investment Corporation et Ecobank, avait fait un tôle. L'avocat, agissant au nom et pour le compte de François Maurice Njoh, expert-comptable et administrateur provisoire de la Smid, désigné le 12 février par le Tribunal de Première instance de Douala-Bonanjo, accusait Fritz Ntone Ntone et autres notamment de « *détournement de deniers publics, d'entraves au fonctionnement du marché financier et de non déclaration du conflit d'intérêts* ».

La plainte s'appuie sur un pré-rapport de la mission d'inspection générale de la Commission de surveillance du marché financier d'Afrique centrale (Cosumaf). Le document révélait un faisceau d'éléments contraires à l'orthodoxie managériale prévue par le législateur communautaire Ohada en matière de droit de société commerciale et de groupement d'intérêts économiques. De plus, il aurait aussi des violations de la loi pénale. Comme on le voit, l'Epervier rode, le regard perçant, les griffes acérées, ciblant tous ceux qui s'amuse avec la fortune publique. Affaire à suivre !

Le Messenger
